

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le vendredi 17 avril 2020
N° 1014

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, et Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, chargé des Transports, annoncent 390 millions d'euros de mesures de trésorerie en faveur du transport routier

En cette période de crise sanitaire, les professionnels du transport routier de marchandises continuent d'assurer leur mission essentielle d'acheminement des marchandises à destination des magasins, entrepôts et commerces pour subvenir aux besoins des Français.

Afin de faciliter la poursuite de cette activité économique prioritaire, le Gouvernement a décidé de mettre en place deux nouvelles mesures spécifiques qui viennent s'ajouter ainsi aux mesures déjà applicables à l'ensemble des entreprises du secteur du transport routier.

D'une part, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), actuellement remboursée aux opérateurs du transport routier de marchandises chaque semestre, sera exceptionnellement remboursée tous les trimestres. Cette mesure bénéficiera à l'ensemble des entreprises du secteur, et prioritairement à celles qui déposent leurs demandes de remboursement de façon dématérialisée, via l'application SidecarWeb. Cette première mesure permettra un gain de trésorerie immédiat de près de 300 millions d'euros pour l'ensemble de la filière.

D'autre part, la prochaine échéance de la taxe sur les véhicules routiers (TSVR) 2020, qui doit être payée au plus tard le 1^{er} septembre, sera reportée de trois mois: les entreprises du secteur auront jusqu'au 1^{er} décembre 2020 pour la payer. Ce report soulagera la trésorerie des entreprises du secteur de 90 millions d'euros au total.

Ces mesures témoignent de l'action volontariste du Gouvernement en faveur des acteurs économiques et, en particulier, des transporteurs routiers de marchandises dont il salue l'engagement en cette période.